

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 12

**CFVU
DU 07 OCTOBRE 2021**

- *Nombre de membres en exercice* : 22
- *Nombre de membres présents* : 11
- *Nombre de membres représentés* : 1
- *Quorum* : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 17.06.2021

Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 17 juin 2021 (*cf. annexe n°1*).

↳ **VOTE** :

- **Votant** : 11
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 11
- **Pour** : 11
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 07 octobre 2021

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM





École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

↳ ***Séance du jeudi 17 juin 2021 – 15 h 00***

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Formation et à la Vie Étudiante qui indique que le quorum est juste atteint (12 membres présents) et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 29 AVRIL 2021**

Une erreur sur la liste d'émargement a été notée et sera rectifiée (Mme Boudeau était présente en visioconférence).

Il est demandé d'ajouter la liste d'émargement des séances lors de l'envoi des documents préparatoires.

Le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé des délibérations de la CFVU du 29 avril 2021.

Les membres de la CFVU approuvent le relevé des délibérations de la CFVU du 29 avril 2021 (0 vote contre, 1 abstention).

➤ **AVIS SUR LES RÈGLEMENTS DE SCOLARITÉ**

Le Directeur adjoint mentionne qu'un incident s'est produit lors des dernières soutenances de stages. Des propos manifestant des croyances religieuses, estimés déplacés ont été notés dans un rapport de stage. Afin d'éviter ce genre de problème, il est proposé d'ajouter un élément complémentaire dans le règlement de scolarité, renforçant la mention déjà présente dans l'actuel règlement.

L'ajout d'un article 2 (dans le titre 5 pour la formation sous statut d'étudiant et dans le titre 4 pour la formation sous statut d'apprenti) traitant de la liberté d'expression, de la laïcité et de la neutralité, est suggéré. Cet article sera également ajouté au règlement de scolarité des masters.

Le Directeur adjoint soumet la proposition au vote.

Les membres de la CFVU approuvent l'ajout d'un article sur la liberté d'expression, la laïcité et la neutralité aux règlements de scolarité à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Des remarques sont faites sur le règlement de scolarité contenant un certain nombre d'imprécisions, notamment eu égard des étudiants internationaux et des étudiants en mobilité. Il est proposé de constituer un groupe de travail pour corriger le document.

➤ **AVIS SUR LES DEMANDES REÇUES DANS LE CADRE DU PPI (PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) DES SERVICES D'ENSEIGNEMENTS**

Le Directeur adjoint précise qu'il s'agit du PPI 2022-2026. Ce plan est amené à évoluer au fil du temps. Il rappelle qu'une demande de compléments d'informations sur les dossiers avait été émise lors de la dernière séance de la CFVU.

Les demandes sont rappelées : option CROC « Plateforme de Prototypage Électronique », option CROC « Analyseur de protocole », service Fabrication « Matériel de jonction », service Matériaux « Analyseur Mécanique Dynamique », option MSF « AFM multi-modes », service Mécanique « Plateau technique Mécanique Expérimentale ».

La demande de l'option MIND « Micro-soudage Laser » est retirée pour le moment afin de construire le dossier de manière plus large.

- Option CROC « Analyseur de protocole » / 42 000 € demandés. Cette demande avait déjà été actée dans le PPI précédent. Sont concernés les étudiants de l'option CROC, de l'option IMM, les apprentis ITII Méca et MD – 90 h.
- Option CROC « Plateforme de Prototypage Électronique » / 104 000 € demandés. Sont concernés les étudiants de l'option CROC, de l'option IMM, les apprentis ITII Méca et MD – 4 séances de TP. Un cofinancement intégré à un projet ANR est en cours d'évaluation. Cette demande est obligatoirement faite sur 2022.
La demande s'avère discutable.
- Service Fabrication « Matériel de jonction » / 70 100 € demandés. Sont concernés les étudiants de FAB1 (semestre bleu), FAB2 (semestre vert système), option MIND – 180 élèves environ, 524 h.
- Service Matériaux « Analyseur Mécanique Dynamique » / 110 000 € demandés. Sont concernés les étudiants de 1^{ère} année Filaire initiale (TP SDM1), de 3^{ème} année ITII MD (TP MATE5), option MSF (perspective) – 115 élèves environ, 148 h.
Une demande de cofinancement Région serait préférable.
- Option MSF « AFM Multi-modes » / 80 000 € demandés. Sont concernés les étudiants option MSF, ITII MD3 – 40 élèves environ, 100 h. L'équipement peut être prévu pour 2024.
- Service Mécanique « Plateau technique Mécanique Expérimentale » / 60 000 € demandés. Sont concernés les étudiants MMC1, MMC2, DYN2, MAS1, MAS3, IMM, PIST, Master International EUR EIPHI M1 et M2, Master UFC MEETING M1 et M2, plateforme partenariale (projets, stages, FAST) – 130 élèves environ (pour l'ENSMM), 148 h.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur chaque projet avec une proposition de calendrier. Ces avis seront transmis au COPIL de lundi 21 juin. Un plan global sera ensuite construit avec l'ensemble des demandes (recherche et services supports).

Les membres de la CFVU émettent les avis suivants :

- **Option CROC « Analyseur de protocole » : Avis favorable – Exercice budgétaire 2024**
- **Option CROC « Plateforme de Prototypage Électronique » : Avis réservé**
- **Service Fabrication « Matériel de jonction » : Avis favorable – Exercice budgétaire 2024 pour le soudage par ultrasons 17 k€ / Reste du matériel à demander sur les crédits pédagogiques à venir / Proposition de mutualisation pour la machine de caractérisation des assemblages (30 k€) avec le service Mécanique (demande Plateau technique Mécanique Expérimentale)**
- **Service Matériaux « Analyseur Mécanique Dynamique » : Avis très favorable (prioritaire) – Exercice budgétaire 2022**
- **Option MSF « AFM Multi-modes » : Avis favorable – Exercice budgétaire 2025**
- **Service Mécanique « Plateau technique Mécanique Expérimentale » : Avis favorable - Exercice budgétaire 2023**

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Remarque : en raison de contraintes d'emploi du temps, l'intervention de M. Takadoum est faite après le point 2 sur les règlements de scolarité.

M. Jamal Takadoum intervient pour transmettre un point d'information sur les contrats de professionnalisation.

Les contrats de professionnalisation sont des contrats de travail par alternance mais ne sont pas de l'apprentissage au sens ITII. Il est donné aux étudiants de 3^{ème} année la possibilité d'effectuer cette année en alternance. L'étudiant est salarié de l'entreprise et vient en formation à l'École. L'entreprise s'engage à rémunérer l'alternant, les coûts de la formation sont pris en charge par les opérateurs de compétences.

Les grilles de salaires brutes minimum sont présentées (80 % du Smic au minimum pour les étudiants de l'ENSMM).

Les opérateurs de compétences (OPCO) sont des organismes définis par branche (11 au niveau national) qui ont pour mission de collecter les cotisations des entreprises pour la formation professionnelle et de financer les formations. L'ENSMM relève de l'OPCO 2i.

Le projet de mise en place des contrats de professionnalisation à l'ENSMM a été initié en 2018. En 2019, un étudiant a réalisé son année avec Faurecia (option MIND), démontrant la faisabilité et l'efficacité du processus. En 2021, 8 étudiants répartis dans les options ISP et MIND sont candidats au contrat de professionnalisation. L'option MSF est également intéressée par le dispositif.

Les plaquettes sont présentées aux membres de la CFVU en insistant sur le planning de formation. L'année représente un volume horaire de 450 h dont 90 h de projet. Il est donc facturé à l'entreprise 360 h à hauteur de 25 € de l'heure. Le partage des ressources entre l'École et le CFAI est en cours de révision. Pour 2021, environ 20 000 € de ressources supplémentaires sont en jeu. Les intérêts pour l'étudiant sont le financement d'une année de formation avec l'enjeu d'un projet professionnel, pour l'entreprise, la possibilité de confier des missions plus longues aux étudiants, pour l'École, de développer des relations industrielles et d'améliorer les ressources propres.

Une organisation particulière quant à certains enseignements du tronc commun sera mise en place pour les étudiants concernés ne pouvant pas être présents à l'École aux dates de présence en entreprise.

L'objectif est de généraliser progressivement le dispositif à l'ensemble des options.


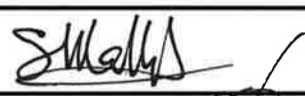
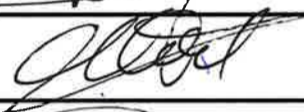
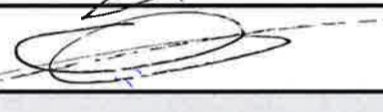

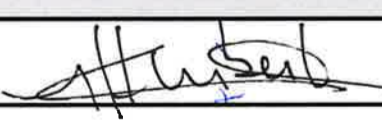

Le Directeur adjoint remercie les membres de la CFVU.

La séance est levée à 17 h 15.



LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE L'ENSMM

📅 le Jeudi 17 juin 2021 - 15h00

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
DIELEMANS Christophe	<i>Excusé A procuration</i>	
FOLTETE Emmanuel		
GILBIN Alexandre	D. TEYSSIEUX	
MALLET Sylvaine		
NICOD Jean-Marc		
TEYSSIEUX Damien		
BELABBES Hamza		
AUBERTI Baptiste	<i>visio</i>	
DOUKALI Linda	<i>Excusée</i>	
INANE Achraf		
LESCIEUX Hugo		
LETAILLEUR Sarah		
PEYTAVIN Chloé	<i>Excusée</i>	
PIERRON Esther		<i>Visio</i>
HUMBERT-WILHELM Amélie		
MOUGEOT Emilie		
FLAUDER Guy		
MANGENOT Laurence		
FROMENT Dominique		
KRAJEWSKI Sophie		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		

BOUDEAU Nathalie
A E M dms Zina

